

**MAIRIE
DE
GER**

SEANCE DU 18 MARS 2022

DATE DE CONVOCATION : 10 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE : 10 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 13

L’An deux mil vingt-deux, le dix-huit mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel PRIEUR.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, HEDOU Gaëtan, MOIGNOT Philippe, Adjoint, AMAND Marjorie, BONHOURE Joëlle, FOUILLEUL Gilbert, GOGUET Johnny, JARDIN Olivier, L’HUISSIER Jean-Louis, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, Nadège LHOMER

ABSENTS EXCUSÉS : DUTERTRE Mickaël,
JOUIN Karen a donné procuration à AMAND Marjorie

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : LEROY Sébastien

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 18 février 2022 est approuvé à l’unanimité.

SUBVENTIONS 2022 (*délibération n°12/2022*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Vote les subventions suivantes pour l’année 2022 :

Amicale des sapeurs-pompiers de GER	500 €
Club de l'âge d'Or de GER	600 €
Amicale des Chasseurs gérois	400 €
Association Familles Rurales – Vivre mieux	100 €
Le réveil du canton Barenton	420 €
Comité du Jumelage Barenton - Puderbach	200 €
A.P.E Ger/Le Fresne Porêt	1 500 €
Anciens Combattants de GER	500 €
Secours catholique	100 €
Ligue contre le Cancer	150 €
Comité des fêtes de GER	1 800 €
Concours des Maisons Fleuries	900 €
La grimpe Mortainaise	50 €
Les dauphins Barentonnais	60 €
MFR Mortain	150 €
Union de défense contre Animaux Nuisibles	500 €
Union Commerciale	2 000 €
La Gaule mortainaise	50 €
Association Foot – US Sélune	25 €
Association Hop Hop Hop – Les clowns Hospitaliers	150 €
CCAS	2 500 €
TOTAL	12 655 €

Un crédit suffisant pour faire face à la dépense a été prévue à l'article 6574 et 657362 du budget primitif.

N'ont pas pris part à la décision :

*Mesdames Marjorie AMAND et Nadège LHOMER pour l'association A.P.E Ger/Le Fresne Porêt
Monsieur Gilbert FOUILLEUL pour le Comité des Fêtes.*

DECISION N° 9 SUITE A DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(délibération n°13/2022)

Comme suite à la délégation accordée par délibération n°24/2020 du 5 juin 2020, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a accepté le devis suivant :

- Sté BAUGÉ située à Romagny-Fontenay (50140) relatif à l'aménagement du local sis 14 rue de la Poterie.
- Le devis s'élève à 4 193.10 € HT soit 5 031.72 € TTC.

ACHAT DE BUNGALOWS - REFECTOIRE DE LA CANTINE

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur l'éventualité d'acquérir des bungalows en vue de rénover le réfectoire de la cantine.

M. le Maire précise qu'il s'agirait de 4 bungalows d'occasion pour une surface totale de 84 m², pour un montant d'environ 36 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Donne son accord de principe pour acquérir des bungalows afin de rénover le réfectoire de la cantine.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. MANSELL, qui souhaite louer le bâtiment qu'occupe actuellement JF MECA, lorsque celui-ci aura donné son préavis.
- Lecture du courrier de la famille JOUBIN.
- Lecture du courrier de Mme SALANON.
- Des travaux d'accessibilité au niveau du cabinet médical sont à prévoir (Rampe PMR). Nous avons reçu le devis de l'entreprise MONGODIN et nous sommes en attente du devis de l'entreprise MTC - Jérôme VILLY.
- Nous avons reçu la facture de la CUMA d'un montant de 2 121.12 €. Le prix étant un peu excessif, M. Le Maire est en attente de négociation avec le président de la CUMA pour une baisse de la facture.
- La Préfecture a pris contact avec M. Le Maire pour accueillir des réfugiés Ukrainiens sur la commune.
- Mise à disposition de tables, à titre gratuit, au Comité des fêtes du Fresne Porêt.
- M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'embauche de M. Jean-Jacques HEUZE, au sein de la commune, pour des travaux d'entretien du cimetière. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse l'embauche de M. Jean-Jacques HEUZE.
- Achat d'un réfrigérateur et d'une gazinière pour le médecin auprès de SEE ROGER.
- Déchets Verts : Voir possibilité de mettre une remorque de la Municipalité.
- M. Le Maire fait part au conseil municipal des soucis qui existent avec Mme COLLIBEAUX au niveau de la cantine et ajoute qu'un rendez-vous est prévu avec elle, ce samedi 19 mars 2022 à 10h à la Mairie afin de faire le point avec elle.
- La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le jeudi 14 avril 2022 à 20h30.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 22h10mn.

Compte-rendu affiché le 24 mars 2022.